

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUINTIDI 5 Thermidor.

(Ere vulgaire)

Jeudi 23 Juillet 1795.

Rassemblement populaire de sept mille personnes dans un des fauxbourgs de Londres. — Les Anglais rendent des bâtimens danois qu'ils ont pris, et offrent de payer le prix des cargaisons de plusieurs autres. — Hostilités suspendues sur le Rhin. — Cherté excessive des grains dans la Belgique. — Quelques chapitres, par Honoré Riouffe. — Détails de la victoire remportée sur les Espagnols. — Nouveau tarif des postes. — Décret sur le droit de patente. — Discussion sur l'acte constitutionnel.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA BELGIQUE.

On ne reçoit plus à Paris d'abonnement aux NOUVELLES POLITIQUES pour la Belgique; il faut s'adresser au Bureau des Postes, à Bruxelles, chez le Citoyen HORNIGS, chargé de la recette générale pour les pays conquis.

AN G L E T E R R E.

Extrait d'une lettre particulière, écrite de Londres, le 7 juillet.

Ce qu'on vous a mandé sur la santé du roi d'Angleterre n'a aucun fondement; ce que vous me mandé vous-même sur la diminution de sa popularité n'en a pas davantage. Jamais il n'a reçu plus de témoignages d'affection de la part du peuple que dans l'affaire du mariage de son fils & dans les dernières occasions qu'il a eues de se montrer en public. Je vois que les papiers de France ramassent toutes les sottises qui s'impriment dans les papiers publics de ce pays, & toutes les exagérations d'humeur que publie le parti de l'opposition, & qu'ils forment là-dessus leurs idées sur l'état de l'Angleterre. Je ne sais pas à quoi ces méprises premières, publiées avec affectation, peuvent servir à la république française. Comme il faut toujours, quand on est malheureusement en guerre, songer d'avance aux moyens de faire la paix, ne seroit-il pas plus utile d'éclairer l'opinion publique sur l'état réel de la nation avec laquelle on est en guerre, pour se fortifier de cette opinion même dans les mesures qu'on doit prendre pour arriver plus promptement & plus sûrement à une bonne paix? & n'est ce pas s'éloigner de ce but que d'innocenter encore les haines nationales par des déclamations, des injures, de fausses représentations des faits, moyens populaires, où il entre, ce me semble, aussi peu de bonne politique que de dignité?

La dernière session du parlement a été une des plus longues qu'il y ait eu depuis plusieurs années; & dans

aucune des dernières, l'opposition ne s'est montrée plus impuissante, malgré le grand parti qu'elle auroit pu tirer contre le ministre, de l'invasion de la Hollande & de la défection du roi de Prusse. Cependant la majeure & plus saine partie de la nation veut la paix, mais elle la veut avec toute la fierté anglaise; elle croit, comme M. Pitt le lui persuade, qu'elle ne peut l'avoir honorable & solide qu'autant que la France se donnera un gouvernement régulier avec lequel on puisse traiter avec toute confiance & sûreté.

Le mécontentement du peuple, relativement à la rareté & la cherté des subsistances, est aussi fort exagéré; du moins pour cette capitale; mais dans quelques comtés & villes du Nord, il y a eu beaucoup d'émeutes & de tumultes où l'on a été obligé d'employer la force militaire, & ce qui est bien douloureux, de répandre du sang.

Il y a eu à la fin du mois dernier un rassemblement populaire dans un des fauxbourgs de Londres, dont les déclamateurs étrangers tireroient je crois un bon parti. Voici en peu de mots à quoi il se réduit. Quoique votre représentant Thomas Payne soit presque oublié dans ce pays-ci, ses visions sur les droits de l'homme ont laissé des traces, & elles trouvent encore des sectateurs, mais dans les plus basses classes du peuple. Il existe ici une société où elles sont encore discutées & soutenues. Cette société fit afficher il y a neuf à dix jours des placards, pour inviter tous les citoyens, disposés à réclamer les droits naturels & imprescriptibles du peuple, à se réunir dans un lieu indiqué dans le Pré Saint-Georges, près de la prison du Banc-du-Roi. Il s'y rassembla en effet environ 7000 personnes de l'un & l'autre sexe. La séance fut présidée par un cordonnier, nommé Ashley; un membre fit un beau discours sur la guerre & la paix, sur la corruption du parlement & la cherté de la viande, sur la liberté & l'égalité; un homme qui étoit grimé sur un mur voisin, dit aussi son mot sur tout cela; après quoi l'on arrêta une adresse au roi & au parlement, pour demander des parlemens annuels & le droit de suffrage pour tous les citoyens indistinctement. Tout se passa le plus paisible-

ment du monde ; comme on payoit pour entrer dans l'enceinte six sols anglais, la plupart des spectateurs, attirés purement par la curiosité, restèrent des acteurs muets dans la pièce. Voilà, comme vous voyez, un beau texte pour arranger de loin une conspiration du peuple pour changer son gouvernement.

Au reste, le cabinet de Saint-James semble fort occupé des affaires du Nord, où l'on croit apercevoir ce petit nuage noir, qui annonce souvent les grandes tempêtes. Depuis quelques tems, les ministres paroissent montrer sur-tout beaucoup d'égards pour la cour de Copenhague, que l'on voudroit bien détacher de la neutralité armée. On a rendu plusieurs bâtimens danois, pris par les Anglais sans beaucoup de formalités, & l'on offre de payer le prix des cargaisons de plusieurs autres. Cela me rappelle un mot du grand Pitt, père du Pitt régnant. Il annonçoit un jour au ministre de Danemarck, le baron de Diede que vous avez connu, que le conseil avoit fait droit à ses justes réclamations, & qu'il venoit d'expédier l'ordre de relâcher quatre vaisseaux danois qui avoient été arrêtés : Pitt ajouta, avec cette gravité théâtrale qui lui étoit familière : *Nous voulons bien être les maîtres de la mer ; mais nous ne voulons pas en être les tyrans.* C'est-là l'ultimatum de la générosité politique des Anglais.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 30 messidor, (18 juillet, v. st.)

Il vient d'être conclu un arrangement entre les généraux républicains & le général autrichien Clairfayt, afin de permettre la libre navigation du Rhin aux bateaux chargés de houilles, qui descendent de la Roër, & destinés à procurer du chauffage aux habitans de Cologne & des autres villes de la rive gauche du Rhin, qui en manquoient totalement. Cette condescendance humaine de la part de l'ennemi fait espérer que le terme des horreurs de la guerre n'est pas loin, & qu'une pacification générale viendra rendre la tranquillité à l'Europe bouleversée. Déjà nous apprenons que les hostilités sont de nouveau suspendues sur les deux rives du Rhin : les bruits de paix succèdent encore à la trompette guerrière, & l'augure en est accepté avec transport par tous les habitans dont les pays ont été le théâtre de cette guerre désastreuse.

Hier & avant-hier, il est encore passé par cette ville différens corps de troupes républicaines, lesquels vont être suivis de quelques régimens de cavalerie, qui se rendent dans l'intérieur de la France.

Les représentans du peuple, en mission ici, viennent de fixer le cours des assignats pour la première quinzaine de thermidor, à huit deniers de France la livre. L'on remarque que dans cette échelle de gradation, le cours du papier-monnaie est toujours fixé au-dessous de la valeur du change ; ce qui, à bien des égards, a lieu de paroître singulier ; mais voici le but de cette opération ; au moyen de cela, toutes les charges publiques se paient par les particuliers en numéraire, qui préfèrent vendre leurs assignats avec un petit profit, pour les acquitter. C'est à quoi tendent les vues des représentans, & l'on peut dire qu'ils réussissent en cela.

Malgré l'apparence de la récolte la plus riche, dont de mémoire d'homme on ait souvenance dans nos provinces, cependant le grain se soutient toujours à un prix excessif, non pas qu'il en manque, mais parce que des agioteurs, spéculant sur les malheurs publics, en ont des magasins

énormes, dont ils ne lâchent qu'une petite partie à la fois. La municipalité de cette ville vient d'adresser une proclamation virulente à ces monopoleurs, dans laquelle, après leur avoir montré les terribles conséquences qu'il pourroit résulter pour eux d'un mouvement populaire, elle les engage à approvisionner les marchés publics, où elle assurera la liberté de leurs propriétés, & où ils pourront traiter de gré à gré pour la vente de leurs grains.

QUELQUES CHAPITRES, par Honoré Riouffe. A Paris, chez Louvet, jardin Egalité, n°. 137.

Tous ceux qui lisent ont lu les *Mémoires d'un Détenue*, par le même auteur ; tous les gens de goût qui les ont lus ont été frappés des divers genres de mérite que réunit cet ouvrage ; on y trouve tout à-la-fois les traits d'une ame sensible qui s'émeut aisément, & d'une imagination mobile en qui ces émotions reçoivent des formes brillantes & variées ; d'un esprit réfléchissant qui recueille ces impressions, & du talent qui sait les exprimer avec élégance & chaleur.

On retrouve le même mérite dans la brochure que nous annonçons, mais non au même degré ; car un ouvrage de raisonnement ne comporte pas le même genre d'intérêt que les tableaux du courage & du malheur.

Il est évident que ces chapitres sont des fragmens d'un ouvrage étendu que l'auteur ne s'est pas donné le tems d'achever, parce que les circonstances vont plus vite que la pensée, & qu'il eût risqué de voir son modèle disparaître avant d'avoir pu le peindre en entier. Nous regrettons que les bornes de cette feuille ne nous permettent d'en citer que quelques traits isolés.

Le début du premier saisit tout de suite l'attention. « Je ne puis, dit l'auteur, me défendre d'une sorte de désir, en pensant que, nourri jusqu'ici d'études littéraires, je me vois forcé d'écrire sur les objets de la plus profonde politique. Quelle avarie sur le vaisseau de l'état, que de pilotes engourdis. puis-je tant de mains inexpérimentées se portent sur le gouvernail !... Ainsi dans ces tems désastreux, quelque matière que l'on traite, le cœur & l'esprit ont d'inconsolables regrets à former ; ainsi de quelque côté que les yeux se tournent, ils ont à pleurer sur des ruines ».

Ce peu de phrases suffiroit pour annoncer un talent heureux, déjà initié dans l'art d'écrire.

Nous suivrons rapidement les titres des chapitres. Après avoir retracé d'un trait la tyrannie de Robespierre, il attaque l'absurdité du royalisme contre-révolutionnaire, dont le but est de ramener l'ancien régime, & qu'il distingue avec raison du royalisme d'opinion, qui exprime seulement un vœu pour un certain mode de gouvernement.

Dans le chapitre *De la France*, il expose & réfute les censures qu'on fait du caractère, des mœurs, de l'ignorance & de la corruption du peuple français, pour prouver qu'il n'est pas fait pour la liberté. H. R. oppose d'abord à ces reproches nos succès militaires, ce monument éternel de gloire nationale, qu'il regarde comme un mur d'airain, qui a dérobé aux regards de l'Europe ses malheurs & ses turpitudes domestiques. Il oppose encore au reproche de défaut d'énergie le courage d'un assez grand nombre d'hommes qui ont donné ou reçu la mort pour cette liberté, qui ne faisoit qu'apparoître à leurs yeux ; il trouve que nous avons eu nos Camille, nos Régulus, nos Brutus ;

nos grands hommes, ce n'est ni *Phocion*, ni *Thémistocle*, ni *Caton*, ni *Cicéron*; c'est *Vergniaux*, c'est *Roland*, c'est *Ducos* & *Fouffré*. Je ne crois pas que la postérité partage l'admiration de Riouffe pour ces grands hommes; mais cette erreur, si c'en est une, est non-seulement excusable, mais même intéressante; il est jeune; il n'a connu les députés de la Gironde qu'à la fin de leur carrière; il les a vus calmes & grands dans les fers, & aux pieds de l'échafaud. Nous devons en ce moment des égards à la mémoire de ces victimes d'une tyrannie qui nous laisse à tous tant de souvenirs douloureux; mais nous ne pouvons nous empêcher de croire que ces hommes malheureux ont été précipités dans l'abîme qu'ils avoient creusé de leurs propres mains.

Après avoir crayonné dans un autre chapitre le masque hideux de Robespierre, cet homme que la nature avoit évidemment destiné à une éternelle obscurité, & que le hasard a condamné à une renommée éternelle, & que le hasard a condamné à une éternelle obscurité, il traite du gouvernement et du choix des membres du directoire. Il voudroit qu'au lieu de cinq membres, le directoire ne fût composé que de quatre, & que le président fût nommé pour un an & rééligible. Ce seroit atténuer le vice de l'institution, sans en attaquer le principe. Le défaut d'espace ne me permet pas d'analyser les motifs sur lesquels il appuie ce changement, & je regrette aussi de ne pouvoir transcrire le portrait qu'il trace de l'homme qui seroit propre à diriger le gouvernement. Ce morceau mérite bien d'être lu dans l'original.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen LARÉVELLÈRE-LÉPAUX.

Suite de la séance du 3 thermidor.

Voici l'extrait de la lettre du général Moncey, que nous avons annoncée hier.

Il écrit du quartier-général de Tolosa, le 20 messidor.

Nous poursuivons le cours de nos succès, citoyens-représentans: la journée du 18 a été brillante pour les armes de la république. Je vous ai dit dans mon précédent rapport que l'ennemi, en retraite de toutes parts, s'étoit aggloméré à Jeurzun, point essentiel pour lui, qui réunit le double avantage de couvrir la place de Pamplune & de conserver une communication directe avec la Biscaye, par la grande route de Victoria; il n'avoit négligé aucun des moyens de l'art qui pouvoit ajouter à la défense de ce poste, fortifié par la nature; plusieurs lignes de retranchemens, non encore achevées, appuyées à des rochers escarpés & inaccessibles, défendus sur leurs fronts par des abbattis profonds, paroisoient rendre cette position inexpugnable. Il étoit essentiel que l'ennemi, intimé de nos premiers succès, ne prit point une consistance trop assurée. Je n'ai pas balancé de l'y faire attaquer; les bayonnettes républicaines ont triomphé du nombre des obstacles offerts par la nature, de ceux employés par l'art.

Dans la nuit du 17 au 18, une partie de la division aux ordres du général de brigade Willot s'est mise en mouvement sur quatre colonnes, soit pour attaquer l'ennemi, soit pour les couper; les avant-postes furent repoussés aussi-tôt notre arrivée. Dès les premières décharges les premières coupures taillées dans le roc, dominées par les rochers inaccessibles pour nous furent abandonnées; menacés d'être tournés par les colonnes de gauche & de

droite, commandées par les généraux de brigade Digeonet & Merle; il abandonna des positions que la nature semble rendre inexpugnables; poursuivi dans sa retraite & attaqué avec impétuosité sur la dernière hauteur, dite la montagne de Barabas, il en fut chassé; mais il se rallia dans la plaine, sous la protection d'une seconde ligne d'infanterie toute fraîche & de toute sa cavalerie. La colonne du général Merle le chargea vivement; la colonne des grenadiers qui avoit vaincu par la grande route tous les obstacles, arriva à propos pour soutenir ce mouvement, & pour déterminer la retraite de l'ennemi rallié pour la seconde fois; dans cette seconde attaque on a vu les chasseurs à pied se précipiter sur la cavalerie espagnole, qui vouloit les charger, la culbuter & la forcer à une fuite précipitée; les chasseurs des montagnes poursuivre des forces supérieures à travers les villages, & leur faire passer la rivière.

Pendant que nous poursuivions l'ennemi à notre droite, il étoit aux prises avec les colonnes de gauche pour reprendre les positions dont elles l'avoient chassé, espérant, s'il avoit réussi dans son entreprise, de venir couper les troupes descendues dans la plaine. L'action devint des plus vives; l'Espagnol fit jouer son artillerie pour nous déposter. Les chasseurs basques s'étoient fortement engagés & tentoient inutilement d'anéantir un village situé au pied du Mont; l'Espagnol s'ébranla pour les charger; deux pièces d'artillerie, placées avantageusement, les battoient vivement; six escadrons de cavalerie menaçoient de les tourner; ils céderent au nombre & furent se rallier sous la protection d'un bataillon de grenadiers en bataille sur un mamelon découvert, qui lui-même chargé de front & menacé par ses flancs, pouvoit être investi par la cavalerie; mais il tint ferme, ne s'ébranla point, fit face à tout, & donna le tems au général Villot d'accourir avec le second bataillon de grenadiers, qui vint fermer la grande route à la cavalerie en mouvement: elle vouloit le charger aussi. Arrivée à cent pas, le pas de charge fut battu & la colonne élançée contre la cavalerie qui, étonnée de cette audace, fit demi-tour & se retira à toute bride. La tête de cette colonne la poursuivit d'une décharge de sa mousqueterie, qui lui tua plusieurs hommes & plusieurs chevaux.

Ce coup de vigueur décida complètement la victoire; l'ennemi nous abandonna le champ de bataille couvert de ses morts; les calculs les plus modérés les portent à 500. Nous avons peu de morts, mais 82 blessés, dont 3 grièvement. Nous tenons dans nos mains 200 de leurs prisonniers: le nombre en étoit plus considérable; mais lorsque le moment de l'action est devenu plus vif, les troupes chargées de les garder les ont abandonnées (pour courir au feu) à une garde très-foible; il s'en est échappé beaucoup à la faveur des bois.

Un membre a dit:

« Un complot affreux vient d'être découvert dans la ville de Port-Malo. Des étrangers, introduits furtivement dans ses murs, étoient venus à bout de corrompre avec de l'or quelques ames basses & vénales. On comptoit surprendre des postes, s'emparer des arsenaux, & l'une des plus importantes places de la république devoit être livrée aux chouans dans la nuit du 21 au 22 messidor, & de suite aux Anglais qu'on voyoit depuis quelques jours rôder dans ces parages, en attendant les signaux de mettre à terre pour venir en prendre possession. On a déjà arrêté un grand nombre de conjurés, & l'on continue de

faire les poursuites les plus actives pour découvrir tous leurs complices ».

L'assemblée décrète la mention honorable de la conduite des autorités constituées & des habitans de Port-Malo.

« La convention nationale, après avoir entendu son comité des transports, postes & messageries, décrète :

Art. 1^{er}. A compter du jour de la publication du présent décret, il sera provisoirement, & pour un mois, payé 30 livres pour chaque cheval par poste, & 7 liv. 10 sols de guides au postillon; à ce moyen, il sera cessé de distribuer pour l'avenir des indemnités aux maîtres des postes, à raison de la différence entre leurs dépenses & leurs recettes.

II. Postes aux lettres. Il y aura désormais, dans l'étendue de la France, que quatre sortes de prix de taxe des lettres, réglées sur les distances; savoir :

La première distance jusqu'à cinquante lieues du point du départ; la seconde à cent lieues; la troisième à cent cinquante lieues; la quatrième à toute distance au-delà de cent cinquante lieues.

III. Dans la première distance, la lettre simple sera payée 10 sols; la lettre double, au-dessus d'un quart d'once, 25 sols; le paquet de trois quarts d'once 30 s.; celui d'une once 40 s.; & 10 s. de plus par quart-d'once au-dessus du poids d'une once. — A la seconde distance, la lettre simple 15 sols; la lettre double 30 sols; trois quarts d'once 45 sols; une once 3 liv.; par chaque quart d'once au-dessus d'une once, 15 sols. — A la troisième distance, la lettre simple 20 sols; la lettre double 40 s.; trois quarts d'once 3 liv.; une once 4 liv.; par chaque quart d'once au-dessus d'une once, 20 sols. — A la quatrième distance, la lettre simple 25 sols; la lettre double 50 sols; trois quarts d'once 3 liv. 15 sols; une once 5 liv.; par chaque quart d'once au-dessus d'une once 25 sols.

IV. Le sol perçu pour l'enveloppe, en sus de la lettre simple, est supprimé.

V. Il n'est rien changé au tarif réglé par les précédens décrets pour la petite poste, soit à Paris, soit dans les autres communes où elle est établie. Les livres brochés, envoyés par la poste, paieront 5 sols par chaque feuille d'impression. Les journaux & feuilles périodiques 15 den. seulement ».

(Nous donnerons demain le décret sur le paiement de la contribution foncière).

Séance du 4 thermidor.

Vernier présente à la discussion la suite du projet de décret sur les patentes.

Après quelque discussion, l'assemblée adopte le projet de décret avec un grand nombre d'amendemens.

On passe à la discussion du projet de décret relatif aux assemblées électerales, dont une partie a été décrétée hier.

L'art. X. porte : Les fonctions publiques sont distinguées en plusieurs degrés.

Les articles suivant distinguoient ces divers degrés, & portoit qu'on ne pouvoit parvenir à une fonction publique d'un degré supérieur, qu'après avoir rempli celle du degré inférieur.

L'art. XIV disoit enfin, que ceux qui auroient exercé pendant deux ans des fonctions publiques du deuxième degré, seroient seuls éligibles au corps législatif.

Ces conditions ne devoient être exigées qu'à compter de l'année 9.

De vifs débats se sont élevés sur ces dispositions & l'on demandoit la question préalable.

Sans examiner s'il convient ou non de recaler le terme proposé par l'article, ni si la nomenclature des fonctions est complète, Berlier défend le principe de la gradualité & conclut par son adoption.

Il dit qu'on a dirigé deux opinions principales contre le système de la gradualité des fonctions publiques.

Restriction de l'exercice de la souveraineté dans le choix qui ne doivent pas être circonscrits.

Aristocratie des fonctionnaires publics.

Sans doute nous voulons tous respecter de tous les droits le plus respectable, la souveraineté du peuple. Mais qu'est-ce que cette souveraineté? qu'est-ce que son exercice?

La souveraineté consiste-t-elle à faire tout ce qui plaît sans aucunes limites déterminées? Dans ce sens, elle n'est que l'anarchie.

D'ailleurs, puisque le gouvernement représentatif est reconnu le seul possible, n'est-ce pas rendre hommage à la souveraineté du peuple, que de placer dans son contrat social tout ce qui pourra lui garantir qu'il sera mieux représenté & mieux servi?

Thibaudot combat le projet de décret. Il regarde la proposition faite de graduer les fonctions publiques, d'un bord comme contraire aux droits des citoyens qui doivent tous être également éligibles aux fonctions publiques dès qu'ils sont une fois admis aux droits politiques; de l'autre comme attentatoire à la souveraineté du peuple, dont le droit & l'intérêt sont d'avoir une entière liberté & une grande latitude dans ses choix.

Un grand nombre de membres se sont réunis à Thibaudot pour combattre la proposition, de graduer les fonctions publiques, & l'assemblée l'a rejetée par la question préalable.

Lehardy a rappelé que les constitutions antérieures exigeoient des fonctionnaires publics une sorte de serment civique.

Boissy-d'Anglas répond que la commission n'a pas eu le devoir de mêler des idées religieuses à l'organisation sociale. La proposition de Boissy n'a pas eu de suite.

L'assemblée ajourne à demain la discussion du titre relatif au pouvoir exécutif, & passe à la discussion du titre VI des corps administratifs & municipaux.

Changement de Prix, attendu l'augmentation des frais de poste & des autres dépenses.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES est établi à Paris, rue des MOULINS n°. 500. Le prix de la Souscription est actuellement de 75 livres pour six mois, et de 40 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, et adressées franches au citoyen FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le 1^{er} de chaque mois (nouveau style).